



SYNDICAT U.N.S.A. DES AGENTS DE DIRECTION DES ORGANISMES de SECURITE SOCIALE

Siège social : 21, rue Jules Ferry 93177 BAGNOLET

Relevé de conclusions / Réunion du « Bureau élargi » du 2 Octobre 2020

Participants à la réunion Audio

BARBE Franck / Dir UR Languedoc-Roussillon
COJEAN Michel / Retraite 1-7-2020
FILIOL Olivier / Dir Cnam Lot-et-Garonne
GEOFFROIS Frank / Retraite 1-12-2020
HARLEY Myriam / Dir CAF Côtes d'Amor
LEPRINCE Vincent / Sous Dir UR Pays de la Loire
SERIO Benoit / Dir CGSS Réunion
NUTTIN YOLLE Catherine / Sous Dir CNAV

Excusés

ALVES DOS SANTOS Siham / Sous Dir UR Centre
BOSSEZ Régis / DRTI UR Auvergne
LOCHET Philippe / Retraite 1-2-2020
PERROT Matthieu / Dir CAF du Gard
VELAY Eric / DRTI UR Rhône-Alpes
ELISABETH Céline / DRTI UR Martinique
NAULEAU Michaël / AC UCANSS

1. AG Extraordinaire et modalités

A la suite sondage sur la date (11 votants sur 15), **l'AGE se tiendra le mardi 17 novembre de 17H30 à 20 H.**

Une nouvelle réunion du **Bureau élargi en audio est fixée au lundi 9 novembre à 17H30**, soit juste après la fin de la commission de recensement des votes (15H00) à laquelle participera Michaël, afin de préparer cette AGE importante et ses modalités (☞ Vincent lance une invitation Skype)

Parmi les points à traiter, sous réserve de l'obtention de la représentativité de branche :

- Modalités de l'AGE : en présentiel ou, plus vraisemblablement, en **visio**
- Renouvellement des membres du Bureau (cf dernière composition mise à jour ci-dessous)
- Campagne pour avoir de nouveaux adhérents et appel de cotisations
- Développement du site internet ...

Bureau de l'UNSA ADOSS <i>modifié lors de l'AG du 18 Février 2019</i>								
Nb	Titre	NOM	Prénom	Organisme	Renouvellement Mandats			
					Durée	Nouveau	Fin	
1	Secrétaire	COJEAN	Michel	URSSAF Centre Val de Loire	3 ans	mars-17	mars-20	Retraite 1er Juillet 2020
2	Secrétaire Adjoint	LOCHET	Philippe	Carsat Bretagne	3 ans	mars-18	mars-21	Retraite 1er Février 2020
3	Trésorier	NAULEAU	Mickael	AC UCANSS	3 ans	mars-18	mars-21	
4	Membre	FILIOL	Olivier	CPAM Lot-et-Garonne	3 ans	mars-19	mars-22	
5	Membre	DOS SANTOS	Siham	URSSAF Centre Val de Loire	3 ans	mars-19	mars-22	
6	Membre	SARRAZIN	Eric	CD SSI Centre Val de Loire	3 ans	mars-17	mars-20	Démission SS fin 2019
7	Membre	PERROT	Mathieu	CAF Nîmes	3 ans	mars-18	mars-21	
8	Membre	LALANNE	Isabelle	URSSAF Midi-Pyrénées	3 ans	mars-19	mars-22	
9	Membre	LEPRINCE	Vincent	URSSAF Pays de Loire	3 ans	mars-17	mars-20	
10	Membre	DAVIGO	Patrick	CD SSI Hauts-de-France	2 ans	mars-19	mars-21	Démission SS fin 2019
11	Membre	NUTTIN	Catherine	CNAV	3 ans	mars-17	mars-20	
12	Membre	SERIO	Benoit	CGSS La Réunion	3 ans	mars-19	mars-22	

NB : le point le plus difficile à préparer sera celui du renouvellement de tout ou partie des 12 membres statutaires du Bureau qui nécessitera en amont de :

- Clarifier quels sont les membres volontaires et leur nombre parmi les destinataires actuels de ce CR
- Se partager, une fois connu le nombre de sièges à pourvoir, les démarches à effectuer (appels téléphoniques) entre le 9/11 et le 17/11 pour valider la composition lors de l'AGE du 17 novembre.

☞ MC transmettra en amont de la réunion du 9 novembre, un projet de composition du Bureau intégrant les départs effectifs (démission SS, retraite...) et les volontaires supposés qui devront confirmer leur accord.

2. Projet de mail pour envoi aux sympathisants ADOSS

Le projet de mail proposé par Vincent, amendé par des modifications minimales, est validé en séance.

Il sera, *sous réserve d'une vérification préalable liée à l'évaluation du risque de contestation électorale* (cf paragraphe 4) a priori adressé **mardi 3 octobre** par MC à partir de la BAL générique contact@unsa-adoss.org avec la profession de foi et la signature anonyme intégrant le logo UNSA ADOSS en mode Cci (*destinataires cachés*).

☞ Cf projet remis en forme



La liste de diffusion des 129 sympathisants AD sera préalablement complétée par les ajouts d'Ollivier (8), Myriam (25), Franck et toutes autres propositions transmises **avant lundi soir**.

Recommandation pour tous les membres du bureau élargi

☞ Il est demandé à chaque membre du Bureau de s'investir « personnellement » pour promouvoir la candidature UNSA auprès de ses proches collègues par des contacts directs et/ou lors de réunions.

3. Proposition d'interview des candidats

Le format proposé par Vincent à partir des 4 questions identifiées est validée en séance.



Afin d'éviter la redondance des réponses, il est convenu que les réponses aux 3 questions types seraient partagées par chaque candidat tour à tour, hormis la présentation individuelle de chacun d'eux en introduction.

Sur la forme, les questions pourront éventuellement être posées par le secrétaire puisqu'il n'est pas candidat.

Les trois autres candidats sont invités à se concerter et à transmettre leur proposition de réponse à Vincent avant le **vendredi 9 octobre**, afin qu'il puisse proposer un projet remanié.

NB : Initialement ce document avait vocation à être diffusé à l'ensemble des agents de direction du régime général via un push-mail « Sendiblu » mis également en ligne sur notre site <https://unsa-adoss.org> juste avant le début de la campagne qui commence le 2 novembre.

Compte tenu du risque potentiel de contestation lié à la diffusion de ce document par les autres syndicats, ainsi que le précédent mail ciblant les AD sympathisants UNSA, il est décidé mieux évaluer ce risque avant diffusion.

4. Évaluation préalable du risque de contestation électorale lié à la diffusion des deux communications

Le échanges en réunion ayant mis en évidence un risque juridique de contestation du résultat des élections liés à la diffusion de ces deux communiqués de « propagande » en amont de la campagne officielle (2 – 6 novembre), il est convenu d'évaluer la réalité de ce risque à partir d'un examen du décret et d'un contact téléphonique avec l'UCANSS en amont de leur diffusion.

Post Réunion

a. Examen du décret et de la réglementation électorale



L'examen du décret (PJ) n'apporte pas de réponse à notre problématique.

Les contestations portant sur le « déroulement des opérations électorales postérieurement au scrutin » y sont visées par l'art R 123-64 du code de la sécurité sociale qui renvoie lui-même à l'article R 2314-25 du code du travail.

Ces articles n'apportant pas de précisions sur les actions de propagande qui remettraient en cause la régularité des élections, j'ai cherché sur Internet et trouver une étude dont j'ai extrait quelques passages dans la note jointe.

En synthèse, je retiens de cette note que je vous invite à consulter, que **le risque de remise en cause par le juge est faible ou quasi-nul** dès lors :

- La diffusion des communiqués intervient en amont de l'ouverture du scrutin (2 novembre)
- La diffusion n'est pas massive
- La diffusion est privée

b. Contact téléphonique Ucanss (Confidentiel)

Je n'ai pas pu avoir Bertrand Puel au téléphone, mais j'ai bénéficié de l'analyse d'un juriste en charge de la supervision de ce type de question, ce qui est mieux.

En synthèse, le risque juridique est « nul ». Dès lors que le décret n'a rien prévu sur ces questions et qu'il n'y a pas eu de protocole électoral fixant des règles, la campagne électorale est libre.

En conclusion, je préconise :

- ☞ **De diffuser le projet de mail visant les sympathisants UNSA en l'état mardi AM 3 octobre vers 16H00**
- ☞ **De diffuser la communiqué interview des 4 candidats à l'ensemble des 1900 AD le vendredi 30 octobre.**

*

☞ **Prochaines réunions :**

- Réunion de validation en format réduit du communiqué interview à fixer en semaine 43 ou 44
 - Réunion audio du Bureau élargi (préparation de l'AGE UNSA du 17/11) : **Lundi 9 novembre à 17H30**
- Vincent a transmis l'invitation Skype avec les codes audio de connexion